



# Commune de Siltzheim

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

En exécution de l'arrêté municipal n°2022-043 du 24 novembre 2022, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Siltzheim, ne comprenant pas d'évaluation environnementale, conformément aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement, aux articles L.104-1 et suivants, L.153-19, R.104-1 et suivants, L.153-43, L.153-44 et R.153-8 du Code de l'Urbanisme, en vue de son approbation par délibération du Conseil Municipal.

L'enquête publique se déroulera du 15 décembre 2022 au 20 janvier 2023 inclus soit 37 jours. La clôture de l'enquête interviendra le 20 janvier 2023 à 12h00.

M. Raymond ROOS a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg par décision n°E22000109/67 du 20 octobre 2022.

Le dossier d'enquête publique, comprenant l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) n°2021DKGE238 du 12 octobre 2021 précisant que le projet de révision générale n'est pas soumis à évaluation environnementale, ainsi que le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la mairie de Siltzheim, 14 rue de l'Église et consultables par le public pendant toute l'enquête publique, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie :

- du lundi au vendredi matin de 10h00 à 12h00
- les lundis et mercredis après-midi de 16h00 à 19h00

Le dossier dématérialisé de l'enquête publique sera disponible sur le site internet de la commune [www.siltzheim.fr](http://www.siltzheim.fr), rubrique *Révision Générale du PLU – Enquête publique*. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations soit :

- par écrit sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie de Siltzheim
- par écrit adressé au Commissaire Enquêteur à la mairie de Siltzheim
- par voie dématérialisée à l'adresse courriel suivante : [siltzheim.maire@wanadoo.fr](mailto:siltzheim.maire@wanadoo.fr)

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la mairie de Siltzheim, salle *Le Clos du Verger*, aux jours et heures suivants :

- jeudi 15 décembre 2022 de 10h00 à 12h00
- mercredi 21 décembre 2022 de 16h30 à 18h30
- jeudi 05 janvier 2023 de 10h00 à 12h00
- mercredi 11 janvier 2023 de 16h30 à 18h30
- vendredi 20 janvier 2023 de 10h00 à 12h00

Dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur demande écrite adressée au Maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire de Siltzheim, Mairie, 14 rue de l'Église 67260 SILTZHEIM. Des informations peuvent être obtenues sur le dossier soumis à enquête publique en contactant le secrétariat de la mairie au 03 87 98 48 57.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus, sans délais, à la disposition du public à la mairie de Siltzheim aux jours et heures traditionnels d'ouverture et publiés sur le site internet de la commune, [www.siltzheim.fr](http://www.siltzheim.fr), rubrique *Révision générale du PLU – Enquête publique* pendant un délai d'un an.

Les personnes intéressées pourront, sur demande écrite adressée au Maire et à leurs frais, obtenir communication de ces documents auprès de M. le Maire de Siltzheim, Mairie, 14 rue de l'Église 67260 SILTZHEIM.

Cet avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux diffusés dans la commune et le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 jours premiers jours de l'enquête. Il est affiché en mairie de Siltzheim au moins 15 jours avant le début de l'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne les premières insertions et au cours de l'enquête pour les deuxième insertions.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune [www.siltzheim.fr](http://www.siltzheim.fr), rubriques *Révision Générale du PLU – Enquête Publique* et *Publications des actes règlementaires*.